Récention par le préfet : 28/05/202

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 27 MAI 2021

Convocations adressées le : vendredi 21 mai 2021
Nombre de délégués titulaires présents : 6
Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 4
Nombre de pouvoirs attribués : 1
Nombre de délégués votants : 11
Nombre de titulaires en exercice : 14

<u>Titulaires présents en présentiel</u>:

Christophe BOULANGER; Armelle GALLOT-LAVALLEE; Christian GATARD

Délégués en visioconférence :

Wilfried SCHWARTZ; Lionel AUDIGER; Ludovic BOURDIN; Emmanuel FRANCOIS; Michel GILLOT; Michel PADONOU; Gérard SERER; Régis SALIC

Suppléants à voix délibérative :

Lionel AUDIGER; Ludovic BOURDIN; Michel PADONOU; Gérard SERER

Suppléants sans voix délibérative :

Régis SALIC

<u>Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :</u>

Christophe BOULANGER par Emmanuel DENIS

Absents excusés :

Frédéric AUGIS; Alain BENARD; Christine BLET; Emmanuel DENIS; Pascale DEVALLEE; Patrick LEFRANCOIS; Sébastien MARAIS; Franck MAZET; Brigitte PINEAU; Laurent RAYMOND;

Secrétaire de séance :

Armelle GALLOT-LAVALLEE

C 21/05/06 - FONCIER - ACQUISITION D'OPPORTUNITE 116 RUE DE LA MAIRIE A LA RICHE

Monsieur Wilfried SCHWARTZ, Président, présente le rapport suivant :

Monsieur MINIER Philippe est propriétaire d'un appartement situé au 116 rue de la Mairie à La Riche au sein d'un immeuble en copropriété édifié sur les parcelles cadastrales AP 747, 752, 753 et 754.

Cet appartement d'une surface de 79m2 environ situé au 2ème étage, est constitutif du lot 24 de cette copropriété et comprend une entrée avec placard, un séjour donnant sur terrasse, une cuisine équipée, un WC, une salle d'eau, deux chambres avec placards donnant sur terrasse, un bureau représentant les 746/10 000èmes. Avec cet appartement est également vendu un garage constituant le lot 10 soit 81/10 000èmes et une cave, représentant le lot 7 pour 10/10 000èmes.

Monsieur MINIER Philippe a transmis le 28 octobre 2019, une offre au Syndicat des Mobilités de Touraine pour l'acquisition de son bien à hauteur de 264 625.39 €, incluant outre la valeur vénale estimée à 190 000 €, la perte des améliorations apportées à l'appartement, les frais de déménagement et une indemnité de réemploi.

Le pôle d'évaluation domaniale a estimé le bien, dans un avis en date du 14 février 2020, à 182 600 €.

Cette estimation a été présentée à Monsieur MINIER Philippe lors d'un rendez-vous de négociation qui s'est tenue le 21 septembre 2020 à la mairie de La Riche, avec la faculté également de conserver la jouissance de son bien entre la signature de l'acte de vente et le début des travaux.

Suite à cette réunion, Monsieur MINIER a actualisé son offre transmise précédemment pour l'acquisition de son appartement à hauteur de 240 838 €, dont 182 600 € au titre de la valeur vénale.

Le Syndicat des Mobilités de Touraine a ainsi formulé une contre-proposition à hauteur de 200 860 € le 05 février 2021, laquelle a été acceptée par Monsieur MINIER Philippe par courrier du en date du 11 mai 2021.

Il vous est proposé d'accepter cette offre et de confier la rédaction du futur acte de vente au notaire du vendeur, Maître BRUGEROLLE de Ballan Miré, assisté de Maître TRIQUET, notaire à la Riche.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 181-232 du 27 novembre 2018 portant création du Syndicat des Mobilités de Touraine,

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale en date du 14 février 2020, actualisé le 10 mai 2021

- APPROUVE l'acquisition du bien situé 116 rue de la Mairie à la Riche, situé au sein d'un immeuble en copropriété édifié sur les parcelles cadastrales AP 747, 752, 753, 754 et représentant les lots 7, 10 et 24 de la dite copropriété, au prix net vendeur de 200 860 €,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes authentiques afférents à cette transaction immobilière dont la rédaction sera confiée à l'étude notariale de Maître BRUGEROLLE, notaire du vendeur, assisté de Maître TRIQUET, notaire à La Riche,
- **DIT** que les frais d'actes notariés liés à cette opération sont à la charge du Syndicat des Mobilités de Touraine.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

La Directrice du Syndicat des Mobilités de Touraine.

Laurence MARIN